

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 11 novembre 2020 à 13 h, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet
M. Georges Décarie, préfet suppléant
M. Daniel Bourdon, membre
M. Denis Charette, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Normand St-Amour, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 00.

**RÉSOLUTION MRC-
CA- 15528-11-20**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

DATE DE LA PRÉSENTATION BUDGÉTAIRE 2021

La directrice générale rappelle aux membres du comité administratif que la séance d'information sur le budget 2021 aura lieu le lundi 23 novembre 2020, à 13 h 30, par vidéoconférence.

SERVICES FINANCIERS

**RÉSOLUTION MRC-
CA- 15529-11-20**

RÉPARTITION PROVISOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, la répartition provisoire du surplus 2020, tel qu'estimé au 30 septembre 2020 et montrant un surplus de l'exercice estimé à 327 477 \$ réparti comme suit :

⇒	130 009 \$	au service de l'évaluation foncière;
⇒	41 519 \$	au service de l'aménagement du territoire;
⇒	4 346 \$	en foresterie;
⇒	2 704 \$	en loisirs et culture;
⇒	6 755 \$	au Code municipal (déficit);
⇒	59 524 \$	à l'administration (incluant le greffe);

⇒	22 862 \$	SCRSI;
⇒	1 220 \$	au PGMR;
⇒	11 643 \$	aux Programmes de restauration
⇒	0 \$	Santé et bien-être (déficit);
⇒	0 \$	Transport collectif (déficit);
⇒	20 255 \$	Cours d'eau.
⇒	26 640 \$	Ingénierie

Ce surplus exclut les surplus (déficits) anticipé TPI au montant de (112 935) \$, des baux de villégiature au montant de 134 648 \$, du Fonds d'investissement économique au montant de 800 \$, du Fonds des parcs régionaux au montant de 3 576 \$ ainsi que la somme non utilisée du pacte fiscal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15530-11-20

ÉTUDE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter pour dépôt les prévisions budgétaires 2021 totalisant 9 095 798 \$ (dépenses) avant corrections et excluant les dépenses pour le remboursement IHV – Phase I au montant de 1 669 663 \$, d'affecter au budget 2021 la totalité du surplus accumulé estimé au 31 décembre 2020, s'élevant à 394 555 \$, excluant la Cour municipale. Le surplus accumulé anticipé de la Cour municipale, au montant de 455 973 \$, est conservé pour des besoins futurs de la Cour, mais les contributions municipales 2021 prévues à l'entente intermunicipale de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle seront suspendues.

Il est de plus résolu de recommander l'augmentation des quotes-parts à 2.00 %.

IMPACT FINANCIER DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 3 & 4 ET RECOMMANDATIONS

La directrice générale informe les membres du comité administratif des impacts financiers du Fonds régions et ruralité (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) quant aux volets 3 et 4 sur les finances de la MRC.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15531-11-20

RECOMMANDATION DES SOMMES IMPUTÉES AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) - VOLET 2 | SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;*

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté qui est relative à la gestion de sommes provenant du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 | Soutien à la compétence de développement local et régional doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de

constitution de la municipalité régionale de comté;
ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2021 au FRR;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au Fonds régions et ruralité – Volet 2 incluent au budget 2021, soit 1 958 751\$, incluant une contribution aux Parcs régionaux d'un montant de 57 000 \$ recommandé par le comité administratif et la suspension de l'appel de projets quant aux « projets structurants » étant donné les disponibilités budgétaires 2021 et des enjeux financiers du FRR volets 3 et 4.

ADOPTÉE

M. Denis Charette quitte la séance, il est 15 h 05.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15532-11-20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE SYNERGIE ÉCONOMIQUE LAURENTIDES

ATTENDU les disponibilités budgétaires de la MRC et les objectifs des projets présentés par Synergie Économique Laurentides (SEL);

ATTENDU que la MRC a supporté, pour une période de 3 ans, le projet Mission Recyclage Compostage (agent de sensibilisation en gestion des matières résiduelles auprès des ICI) (résolution MRC-CC-12824-02-18) dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

ATTENDU que les 2 régies intermunicipales des déchets sur les territoires ont principalement comme mission les enjeux soulevés aux projets soumis par SEL;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'informer Synergie Économique Laurentides et les régies intermunicipales des déchets que la MRC ne pourra soutenir financièrement les projets transmis à la MRC par SEL.

Il est de plus résolu d'acheminer à la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et à la régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) ces deux projets pour valider leur intérêt à soutenir via leurs budgets, les projets proposés par SEL.

ADOPTÉE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ CULTUREL DE RIVIÈRE-ROUGE QUANT AU CENTRE D'EXPOSITION DE LA GARE DE RIVIÈRE-ROUGE

Les membres regardent une demande de la Ville de Rivière-Rouge quant au fonds culturel. Le budget de ce fonds est actuellement maintenu, la Ville sera invitée à suivre les appels de projets à cet effet.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15533-11-20

RECOMMANDATION DES SOMMES IMPUTÉES AU PROGRAMME DE PARTAGE DES REVENUS DES REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES

ATTENDU la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités*

sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

ATTENDU le dépôt du document démontrant les imputations 2021 au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles;

ATTENDU que toute décision du conseil d'une municipalité régionale de comté qui est relative à la gestion de sommes provenant du Fonds de développement des territoires doit être prise par un vote positif de la majorité des membres présents, sans égard au nombre de voix qui leur sont attribuées par le décret de constitution de la municipalité régionale de comté;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'Antoine-Labelle d'accepter tel que déposé le document démontrant les sommes imputées au programme de partage des revenus des redevances sur les ressources naturelles pour l'année 2021, soit 450 085 \$ incluant un montant de 40 000 \$ pour réduire la quote-part 2021.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2021

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 25 novembre 2020.

ÉTABLISSEMENT DES QUOTES-PARTS À PAYER PAR LES MUNICIPALITÉS ET TERRITOIRES LOCAUX 2021

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 25 novembre 2020.

FIXATION DU TAUX INR

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 25 novembre 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15534-11-20

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA AU CONTRAT DE LOCATION DE POTEAUX POUR LA POSE D'ATTACHES, D'ANTENNES ET D'ÉQUIPEMENTS VISANT LE TRAITEMENT PRIORITAIRE DES DEMANDES D'UTILISATION À LA SUITE DE L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION GOUVERNEMENTALE OCTROYÉE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE EN MILIEU RURAL

ATTENDU le contrat de location de poteaux pour la pose d'attaches, d'antennes et d'équipements signé avec Hydro-Québec le 13 septembre 2018 (MRC-CC-12960-06-18);

ATTENDU que conformément à l'article 7.2.1 « Traitement prioritaire de demande d'utilisation » du Contrat, lorsqu'un locataire doit réaliser une installation importante pour la livraison de ses services, il peut en faire part à Hydro-Québec et en demander un traitement prioritaire ;

ATTENDU qu'il y a lieu de préciser les modalités d'application de l'article 7.2.1 du Contrat;

ATTENDU que l'article 33 du Contrat permet aux parties de le modifier et de le compléter au moyen d'un addenda;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt l'addenda au contrat de location de poteaux pour la poster d'attaches, d'antennes et d'équipements visant le traitement prioritaire des demandes d'utilisation à la suite de l'obtention d'une subvention gouvernementale octroyée pour le déploiement de la fibre optique en milieu rural.

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

Étant donné son absence lors du comité administratif du 5 novembre 2020, M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation et aux activités du service, à la mise à jour des rôles et revisite et à l'équilibrage des rôles 2021-2022-2023

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉPARTITION PROVISOIRE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 25 novembre 2020.

ÉTUDES DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 25 novembre 2020.

ÉTABLISSEMENT DU TAUX DE TAXES ET DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2021 : RECOMMANDATION

Ce point sera traité lors du Conseil de la MRC du 25 novembre 2020.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 45.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale
et secrétaire-trésorière